



**Convocation  
à l'Assemblée Générale Extraordinaire  
de l'Apel de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier**

Paris, le 28 janvier 2025

Chers membres Apel, chers parents,

Le Conseil d'Administration de l'Apel de l'ensemble scolaire Saint Pierre Fourier a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association qui se tiendra le **12 février 2025 à 18h30 à 13 rue Prague à Paris (75012)**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Accueil du chef d'établissement et du Président de l'Apel
- Partie statutaire :
  - Présentation des nouveaux statuts du mouvement des Apel. Ceux-ci sont à votre disposition sur notre site internet <https://apel.spfparis12.fr/actualites/> ainsi qu'à l'accueil de l'établissement ;
  - Vote de l'adoption des nouveaux statuts.

Nous souhaitons vivement la participation de l'ensemble des parents adhérents.

Conformément à l'article 8 de nos statuts, si le quorum n'est pas atteint lors de cette AGE, l'assemblée ne pourra pas statuer.

En fin de séance les membres de l'Apel auront le plaisir de vous retrouver autour d'un buffet.

Bien cordialement.

**Habiba MARTINEZ  
Présidente de l'Apel l'Ensemble Saint Pierre Fourier**

%-----

**BULLETIN DE POUVOIR POUR LES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 février 2025**

*Si vous êtes membre de l'Apel et si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale, vous pouvez envoyer un pouvoir pour participer aux votes. ATTENTION, ce pouvoir doit être nominatif, libellé au nom d'un membre de l'Apel. Il n'y a qu'un seul pouvoir par famille. Aucune personne ne peut être titulaire de plus de deux pouvoirs.*

Je soussigné (nom, prénom(s), domicile) \_\_\_\_\_

adhérent de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

dont le siège est à 13 rue Prague à Paris - 75012

donne, par les présentes, pouvoir à M. /Mme \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_ pour me représenter à l'assemblée générale

extraordinaire qui se tiendra à

13 rue Prague à Paris le 12 février 2025 à 18h 30 afin de prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».)